

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 03 septembre 2020 à 18h30

Date de convocation : 27 août 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 38

Ayant donné procuration : 12

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le TROIS du mois de SEPTEMBRE, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO FRACCARO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. COQUIN, Mme GREFF, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. RACHIELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE et M. RISSER

Roncourt : -

Rosselange : M. MATELIC et M. SCHONS

Sainte Marie Aux Chênes : M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. DIEUDONNE à Mme COGLIANDRO

Mme HIRSCH à M. MUNIER

Mme LEMASSON à M. HEISER

M. DUMON à Mme MUHLMANN

Mme WAGNER à M. RISSER

Mme SEEMANN à M. MATELIC

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

M. CORRADI à M. VEGLIA

Absent excusé : M. CANTELE, M. ROSSO, M. SCHNEIDER et M. VILLA

Absent : M. MEOCCI, Mme BENCI et M. POSTERA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 17 et du 24 juillet 2020.

Délibération 2020-54 – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer un nouveau Conseil de Développement sur la base des nouvelles dispositions législatives rappelées ci-dessus,
- Et CHARGE le Président d'élaborer un règlement intérieur transitoire qui déterminera de manière précise les modalités de mise en place du Conseil de Développement et de désignation de ses membres.

**Délibération 2020-55 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉSIGNE Monsieur François GLEN (CLCV) et Monsieur Vincent BALSANO (Trans'Boulot) en qualité de représentants des associations locales au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

**Délibération 2020-56 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57
AU 1^{ER} JANVIER 2021**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'instaurer la nomenclature budgétaire et comptable « M57 » au 1^{er} janvier 2021.

**Délibération 2020-57- DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT – EMPRUNTS ET OPÉRATIONS
FINANCIERES.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de donner délégation au Président pour procéder à la réalisation d'emprunts et d'opérations financières.

**Délibération 2020-58- FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES
ET COMMUNALES (FPIC) - REPARTITION 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2020, pour une répartition dérogatoire « libre » des contributions et attributions du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, selon le tableau suivant :

	Répartition dérogatoire définitive entre Communes Membres en 2020		
	Répartition définitive selon la proportion 2016		
	Montant prélevé définitif	Montant reversé définitif	Solde définitif
Amneville	-4 332	105 106	100 774
Bronvaux	-101	14 204	14 103
Clouange	-792	78 119	77 327
Marange-Silvange	-1 180	124 991	123 811
Montois-la-Montagne	-506	51 133	50 627
Moyeuvre-Grande	0	174 703	174 703
Moyeuvre-Petite	-67	14 204	14 137
Pierrevillers	-236	41 190	40 954
Rombas	0	221 575	221 575
Roncourt	-185	22 726	22 541
Rosselange	-472	76 699	76 227
Sainte-Marie-Aux-Chênes	-910	76 699	75 789
Vitry-Sur-Orne	-509	76 699	76 190
Sous-Total Communes	-9 290	1 078 048	1 068 758
EPCI	-7 565	342 303	334 738
Total	-16 855	1 420 351	1 403 496

**Délibération 2020-59 – RENOUELEMENT DES CARTES D'ACCES AUX DECHETERIES –
REPLACEMENT DES CAISSETTES DE TRI – VENTE DE COMPOSTEURS – DETERMINATION DES
TARIFS 2020**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir, à compter du 1^{er} octobre, les prix existants pour le renouvellement des cartes d'accès aux déchèteries, les caissettes et les composteurs, à savoir :
 - renouvellement d'une carte d'accès en déchèterie : 5,00 €,
 - vente d'un composteur 450 L en plastique : 20,00 €,
 - vente d'un composteur 600 L en bois : 30,00 €,
 - remplacement d'une caissette de tri : 10,00 €.

**Délibération 2020-60 – AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE
L'AGGLOMERATION MESSINE (SCoTAM) ARRETE LE 12 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'inscription du projet de reconversion du site des Portes de l'Orne et la reconfiguration du Pôle Thermal et Touristique d'AMNEVILLE parmi les 5 grands projets d'équipements et de services du SCOTAM II, et souligne l'intérêt de cette inscription pour notre territoire et le sillon mosellan,
- Et DEMANDE
 - qu'il soit tenu compte des efforts consentis par les collectivités qui s'engagent dans des projets de requalification de friches industrielles, commerciales ou autres, efforts qui permettent de limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles,
 - et, qu'en conséquence, les logements réalisés sur ces friches ne soient pas imputés dans « objectifs cibles » de production de logements des EPCI concernés.

Délibération 2020-61 - 3EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – ADOPTION DEFINITIVE

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 20 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Rombas, le 07 septembre 2020

Le Président,



Lionel FOURNIER

